

DAC6 : quels montages fiscaux déclarer ?

Etudes de cas: quels montages sont à déclarer de façon certaine ? Lesquels sont exempts de déclaration de façon certaine ? Quelles sont les zones grises?

Les points d'attention pour les conseillers fiscaux et les avocats

Denis-Emmanuel Philippe,

Avocat aux Barreaux de
Bruxelles et de Luxembourg,
Bloom Law,
Maître de conférences à
l'Université de Liège

LES CRITÈRES PERMETTANT DE DÉTERMINER LES MONTAGES À DÉCLARER

Montage transfrontière / montage domestique

- Dans quels cas est-on en présence d'un montage transfrontière ?
- Le dispositif est-il limité aux montages «transfrontaliers»? Les Etats-Membres peuvent-ils l'étendre aux montages purement domestiques? L'exemple de la Pologne et de l'Allemagne.
- La détention d'un simple compte en banque à l'étranger suffit-elle à caractériser l'existence d'un montage transfrontière ?

Les marqueurs spécifiques

- Les marqueurs qui peuvent être liés au critère de l'avantage principal
- Les marqueurs liés aux opérations transfrontières: exemples; Quelles opérations transfrontières sont exclues du champ de la déclaration ?
- Les marqueurs concernant les dispositifs visant à éviter l'échange automatique d'informations (CRS)

ETUDES DE CAS : QUELS MONTAGES SONT À DÉCLARER DE FAÇON CERTAINE / EXEMPTS DE DÉCLARATION / DIFFICILES À CATÉGORISER ?

Les schémas qui aboutissent à l'absence de reporting pour CRS

- Un simple transfert d'argent sur un compte auprès d'une banque étrangère est-il susceptible d'être visé ?
- Quid du recours à des entités établies dans des juridictions non liées par les accords d'échange automatique d'informations ou pourvues de régimes inadéquats en matière de lutte contre le blanchiment ?
- Quid du transfert de résidence du titulaire du compte vers une juridiction non-participante à CRS (Etats-Unis,...) ?
- Quid du transfert de résidence du titulaire du compte vers l'Etat d'établissement de la banque au sein de laquelle le compte financier est ouvert ?
- Le transfert de résidence vers une juridiction au bénéfice d'un programme Residence By Investment listée par l'OCDE en Octobre 2018
- Quid des dispositifs visant à convertir une NFE passive en NFE active ?

Les schémas de planification patrimoniale et successorale

- Les schémas de planification patrimoniale et successorale sont-ils concernés : trust, fondation, assurance vie...?
- Quid des structures existantes où figurent des sociétés exotiques (BVI, Panama, Jersey...)?

Les holdings patrimoniales

Cas pratique : l'utilisation d'une holding patrimoniale (SOPARFI luxembourgeoise) [société détenant des valeurs mobilières / des immeubles] par une famille établie dans l'UE

Les contrats d'assurance-vie

- Quid de la commercialisation, par une succursale belge d'une compagnie d'assurance suisse, de produits d'assurance-vie ?
- Cas pratique : les contrats d'assurance-vie de la branche 21 ou 23 liés à des fonds dédiés

Les sociétés IP

- Le transfert de droits intangibles vers une société établie dans l'UE en vue de bénéficier du régime IP applicable (exonération partielle des redevances)
- Cas pratique : le transfert de know how et de marques d'une société belge vers une société suisse

Les structures de détention d'un patrimoine immobilier

- Cas pratique : l'acquisition de biens immeubles au sein de l'UE via l'utilisation de sociétés holdings (SOPARFI, BV hollandaise,...) et/ou de fonds d'investissement (SICAF-SIF, FIAR,...)
- Cas pratique : le recours à une société civile immobilière

Les transferts de siège de sociétés

- Cas pratique : transfert de siège d'une société suisse vers un Etat-membre de l'UE

Prix de transfert

- Quid lorsqu'une société établie dans l'UE transfère une large partie de ses actifs au profit d'une société liée étrangère ?

Structures de financement intra-groupe

- Quid des structures de financement intra-groupe : le paiement d'intérêts à une société faiblement taxée est-il visé ?

POINTS D'ATTENTION POUR LES CONSEILLERS FISCAUX/AVOCATS

- Les dangers qui guettent l'application de « success fees » et de certains types de clauses de confidentialité
- L'utilisation de certaines structures dites « standardisées » (entités offshore,...) et/ou de documents « standardisés »

DÉROULEMENT

13.40 Inscription et accueil
14.00 Début du séminaire
15.30-15.50 Pause-café
17.30 Fin du séminaire

DAC6 : quels montages fiscaux déclarer ?

Informations pratiques

Renseignements et inscriptions

par tél : +41 (0)22 849 01 11
 par fax : +41 (0)22 849 01 10
 par e-mail : info@academyfinance.ch
 par courrier : Academy & Finance SA,
 16, rue Maunoir CP 6069, CH-1211 Genève 6
 www.academyfinance.ch

Lieu de la conférence

Hôtel Le Richemond
 Rue Adhémar-Fabri 8-10, Genève

Prix

580 CHF (+TVA 7.7%)
 Inscriptions supplémentaires de la même
 société : -50%

Inscription et paiement

Règlement par virement bancaire ou par
 carte de crédit. Le montant facturé sera
 débité dès réception des informations rela-
 tives à la carte. Dans tous les cas, une
 facture vous sera transmise par email.

Annulation

Les annulations reçues avant le 10 sep-
 tembre 2019 seront remboursées à hau-
 teur de 80%. Les annulations reçues entre
 le 10 et le 24 septembre seront rem-
 boursées à hauteur de 50% du prix de
 l'inscription. Les annulations reçues après
 le 24 septembre ne seront pas remboursées.
 Pour être prise en compte, toute annula-
 tion doit être formulée par écrit (cour-
 rier ou télécopie) avant la conférence. Si
 l'annulation n'est pas reçue par courrier
 ou par fax avant la conférence, le montant
 total de l'inscription sera dû. Un remplace-
 ment est admis à tout moment. Il doit être
 communiqué par écrit avant la conférence

Bulletin d'inscription

OUI, je m'inscris à la conférence "DAC6 : quels montages fiscaux déclarer ?" à Genève le jeudi 10 octobre 2019.

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

1^{ER} INSCRIT

Prénom et nom.....

Fonction.....

E-mail.....

2^{ÈME} INSCRIT (-50%)

Prénom et nom.....

Fonction.....

E-mail.....

Société.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tél Fax.....

Nom et adresse email de la personne responsable du paiement de la facture

.....

Virement bancaire Mastercard VISA AMEX

N° de carte: ____/____/____/____ Date d'expiration: ____/____

Nom du détenteur de la carte

Adresse du détenteur de la carte AMEX

Date Signature.....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.